

COLLÈGE

Internes

Tarifs 2021/2022

1. Internes 5 jours (= **SANS** week-end)

Septembre/décembre	Janvier/Mars *	Avril/Juillet *	Total année scolaire* (tarif fixé par le Conseil Régional Occitanie)
567.57 €	431.46 €	439.92 €	1 438.95 €

2. Internes 7 jours (= **AVEC** week-end)

Septembre/décembre	Janvier/Mars *	Avril/Juillet *	Total année scolaire* (tarif fixé par le Conseil Régional Occitanie)
815.40 €	591.26 €	607.87 €	2 014.53 €

**Les tarifs peuvent être revus au 1er janvier 2022 conformément à la délibération de la collectivité de rattachement (Conseil Régional Occitanie). Les tarifs des 2^e et 3^e trimestres sont donc susceptibles d'évoluer.*

Frais d'internat

- **Le prélèvement automatique est vivement recommandé.**

Il permet de lisser les versements et d'éviter tout oubli de paiement et les relances du service d'intendance. Le calendrier des échéances vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

Trimestres	Dates de prélèvements	Internes 5 jours	Internes 7 jours
Trimestre 1 septembre à décembre 2021	2 novembre	180,00 € (part fixe)	250,00 € (part fixe)
	2 décembre	180,00 € (part fixe)	250,00 € (part fixe)
	3 janvier	207,57 €* (ajustement)	315,40 €* (ajustement)
Trimestre 2 janvier à mars 2022	2 février	180,00 € (part fixe)	250,00 € (part fixe)
	2 mars	180,00 € (part fixe)	250,00 € (part fixe)
	4 avril	71,46 €* (ajustement)	91,26 €* (ajustement)
Trimestre 3 avril à juillet 2022	2 mai	180,00 € (part fixe)	250,00 € (part fixe)
	2 juin	180,00 € (part fixe)	250,00 € (part fixe)
	4 juillet	79,92 €* (ajustement)	107,87 €* (ajustement)
TOTAL		1 438,95 €*	2 014,53 €*

Pour souscrire au prélèvement automatique, merci de renseigner l'autorisation de prélèvement jointe en annexe et de fournir un R.I.B. Ces documents sont à remettre à l'intendance le jour de la rentrée à l'internat ou au plus tard le mardi 7 septembre 2021.

Le service d'intendance se tient à votre disposition pour toute précision concernant le prélèvement automatique ou tout autre moyen de paiement (télépaiement, virement,...)

Prestations accessoires Internes avec week-end

La blanchisserie du linge personnel

Forfait de 75€ pour l'année

Deux buanderies équipées de lave-linges professionnels sont disponibles à chaque étage de l'internat (étage fille et étage garçons). Un **forfait de 75€/an** est demandé aux familles en début d'année scolaire. Ce forfait comprend la fourniture de la lessive et l'entretien du matériel par le lycée, ainsi que le lavage du linge de lit (draps, housses, taies) toutes les trois semaines par la lingerie du lycée.

Pour rappel, les élèves internes doivent impérativement **posséder 2 parures de linge de lit** afin d'assurer le roulement lors du lavage.

Ce forfait est à régler soit par virement avant le 17 août 2021 sur le compte du lycée :

Banque : TRESOR PUBLIC Domiciliation : TARBES

IBAN : FR76 1007 1650 0000 0010 0021 943 BIC : TRPUFRP1

soit à la rentrée par chèque à l'ordre du LYCEE René Billères ou en espèces.

L'argent de poche

Les internes de week-end doivent posséder une **carte bancaire ou une carte bancaire prépayée** (possible dès 12 ans). L'intérêt de cet outil moderne et pratique :

- **Sécurité** : évite de posséder de l'argent liquide à l'internat ; limitation des retraits/achats fixée par les parents ; découvert impossible ; contrôle des achats par les parents grâce au suivi détaillé des opérations...
- **Autonomie** : gestion autonome du budget par l'élève ; possibilité de régler avec la carte directement chez des commerçants ou d'effectuer des retraits d'espèces.
- **Souplesse** : l'élève n'est plus soumis aux horaires d'ouverture de l'intendance pour retirer de l'argent. Plusieurs lycéens utilisent déjà des cartes bancaires prépayées et confirment leur intérêt.

Les frais médicaux

Le suivi médical des internes est assuré comme suit : visite le mardi soir au lycée sur demande de Mme l'infirmière ou transport au cabinet médical, maison médicale ou hôpital en cas d'urgence. **La famille règlera directement le praticien.**

1. Le praticien (médecin, pharmacie, hôpital...) adressera directement la facture à la famille par mèl ou par courrier.
2. La famille devra régler la facture dans les plus brefs délais, soit par chèque, soit par virement bancaire (le RIB du praticien sera fourni avec la facture). Ce dernier mode de paiement sécurisé et rapide doit être privilégié, notamment par les familles vivant à l'étranger.
3. Le praticien enverra ensuite la feuille de soin afin que la famille puisse se faire rembourser.

A noter que **dès 12 ans les enfants de nationalité française peuvent posséder une carte vitale**. Il est donc recommandé d'en faire la demande auprès de votre caisse d'assurance maladie. Dans certains cas, cela pourra permettre à votre enfant de régler les frais médicaux directement avec sa carte bancaire et de présenter sa carte vitale pour un remboursement rapide des frais.

